



Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Destinataire Principal : CAB/1-DG/7-DG7/5
Destinataire Cc :
Transmission :
Diffusion :
Référence : SMS n°253/13 du 20/06/2013

CONFIDENTIEL

Objet : Rencontres du Président de la Chambre des Représentants avec la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI et Le Commissaire aux Droits de l'homme, M. Nils Muižnieks.

Faisant suite à ma correspondance citée en référence, j'ai l'honneur de vous communiquer, ci-après, les principaux éléments des discussions du Président de la Chambre des Représentants, M. Karim GHELLAB avec la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI et le Commissaire aux Droits de l'homme, M. Nils Muižnieks, en marge de sa participation au débat en Plénière de l'APCE concernant le rapport et le projet de Résolution sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie avec le Parlement marocain qui s'est tenu le mardi 25 juin 2013 au cours de la 3^{ème} partie de la session ordinaire de l'APCE qui s'est déroulée à Strasbourg du 24 au 28 juin 2013, notamment :

1. Rencontre avec la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI.

L'entretien a porté sur les réformes menées au Maroc, la dynamique de la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Maroc, la question de la peine de mort, la situation de la femme et le problème de la violence à leurs égards, la situation politique et socio-économique au Maroc, le bureau du Conseil de l'Europe au Maroc, l'adhésion aux instruments juridiques du CdE, ainsi que le Statut d'Observateur ou de partenaire du Maroc auprès du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Concernant les réformes, le Président de la Chambre a réaffirmé à cette occasion la volonté du Maroc de consolider et mettre en œuvre les réformes entreprises depuis plus d'une décennie, tout en soulignant les principales dispositions de la dernière réforme constitutionnelle de 2011 y compris le renforcement du Rôle du Parlement et la consécration du principe de la séparation des pouvoirs, de l'Etat de droit, la consolidation du respect des droits humains et l'ensemble des libertés.

De son côté, la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe s'est félicitée du bilan positif de la coopération, au niveau parlementaire qu'au intergouvernemental, entre le Maroc et le CdE, tout en soulignant que ledit partenariat porte sur des domaines stratégiques, tel que la Justice, conforté par l'adhésion récente du Maroc à la CEPEJ en tant qu'Observateur.

S'agissant de la femme, BATTAINI-DRAGONI a présenté la Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en souhaitant l'adhésion du Maroc à cette Convention.

Au sujet du Bureau du CdE au Maroc, Elle a fait savoir que les deux parties sont proches de la conclusion de l'Accord relatif à la présence de cette Organisation au Maroc, tout en sollicitant le soutien du Parlement marocain à ce sujet.

Concernant le Statut d'Observateur ou un Statut de partenaire du Maroc auprès du Comité des Ministres du CdE, elle a estimé que le deuxième statut est pertinent que le premier. Selon elle, le Statut d'Observateur n'offre pas les mêmes possibilités de coopération et d'accompagnement que ce qu'est prévu dans le Statut de partenaire, dont la Résolution statutaire sera adoptée en septembre 2013.

Au sujet de la question de la peine de mort, M. GHELLAB a fait savoir qu'on plus du moratoire, il y a un débat politique et au niveau de la société civile qui progresse à ce sujet ; et qu'il y a également une volonté gouvernementale pour réduire les champs d'application de ladite peine.

Par rapport à la situation de la femme, il a fait savoir qu'il y a un consensus général au Maroc pour conforter ses droits, ainsi que la parité entre l'homme et la femme.

2. Le Commissaire aux Droits de l'homme, M. Nils Muižnieks

Au cours de cette rencontre, le Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe a présenté ses missions et son approche en matière des droits de l'homme, en tant qu'Institution indépendante (visites, rapports, analyses thématiques, dialogue et la sensibilisation sur les bonnes pratiques.)

De son côté, le Président de la Chambre des Représentants a exposé les principales avancées du Maroc en matière de la promotion du respect des droits de l'homme jusqu'à l'adoption de la nouvelle constitution, l'expérience de l'IER et la création des Institutions nationales chargées du respect des droits humains, notamment le CNDH, le Médiateur, et la délégation interministérielle aux droits de l'Homme. Il a également invité le Commissaire à se rendre au Maroc afin de pouvoir rencontrer les Responsables marocains de ces Institutions.

Le Commissaire a bien accueilli cette proposition en soulignant sa pertinence notamment en ce qui concerne le dialogue et la coopération sur des thématiques d'intérêt commun qui relèvent de son domaine de compétences (droits des migrants, racisme, xénophobie.).

Haute considération.

Le Consul Général


Youssef BALLA

